

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 5 novembre 1968.

(3)

Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales se réunit aujourd'hui à 9 h. 40 du matin, sous la présidence de M. Isabelle.

Présents: M^{me} MacInnis, MM. Forget, Fortin, Foster, Guilbault, Isabelle, McGrath, Osler, Otto, Paproski, Robinson, Rochon, Thomas (*Maisonneuve*) (13).

Autre député présent: M. Stanley Haidasz, secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des corporations.

Aussi présents: Du ministère de la consommation et des corporations: M. J. F. Grandy, sous-ministre; M. R. Landry, surintendant des faillites; M. Roger Tassé, sous-ministre adjoint (Corporations); M. D. H. W. Henry, Q.C., directeur des enquêtes et recherches, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions; et d'autres fonctionnaires.

Le Comité reprend l'étude des postes énumérés au budget principal révisé de 1968-1969, concernant la consommation et les corporations.

Au crédit n° 5, Loi sur la faillite—Exécution—\$931,100, le surintendant des faillites, le sous-ministre, le sous-ministre adjoint (corporations) répondent aux questions des membres du comité.

Le crédit 5 est adopté.

Au crédit n° 10, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions—Exécution—\$1,354,200, le Directeur des Enquêtes et Recherches, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions donne des renseignements aux députés.

L'interrogatoire se poursuivant, le crédit n° 10 est réservé.

A 11 h. 22 du matin le comité s'ajourne au bon plaisir du président.

La secrétaire du comité,
Gabrielle Savard.